

Règlement concernant l'utilisation des canoës gonflables

L'ASCEE 73 possède 2 canoës gonflables.

Afin que l'utilisation de ce matériel se fasse dans de bonnes conditions de sécurité, il est impératif à chaque utilisateur de prendre connaissance des quelques consignes suivantes.

Tarif: 5 € la sortie ou la journée – 10 € pour le week-end .

Caution: 200,00€ (chèque à l'ordre de l'ASCEE73)

- ✓ Réservation par mail ou messagerie auprès du responsable du planning et de la mise à disposition des canoës:
Joël CHALMANDRIER (bureau 408 – 0479 71 7481)
- ✓ La mise à disposition du matériel ne se fera qu'après l'encaissement de la somme à régler.
- ✓ La durée de réservation maximum en période estivale ne doit pas englober deux week-end consécutifs, hors saison (voir avec le responsable).
- ✓ La réservation ne pourra être effective qu'après un cours succinct pour montrer la procédure de montage-gonflage mais aussi de dégonflage et rangement du matériel.
- ✓ Chaque utilisateur devra prendre connaissance de la réglementation du lac ou secteur ou il navigue et des conditions météorologiques à chercher sur Internet ou auprès des écoles de voiles)
- ✓ L'utilisation non adaptée des canoës n'engage en rien la responsabilité de l'ASCEE73.
- ✓ Le port des gilets de sauvetage est **obligatoire pour tout le monde** à bord des bateaux.
- ✓ Utilisation uniquement en "eaux plates" **usage interdit en eaux vives.**
- ✓ Interdit de pêcher à bord, interdit aux animaux, interdit de manger à bords.
- ✓ Signaler impérativement les avaries et/ou problèmes
- ✓ Chaque canoë est remis complet:
 - ✓ 1 canoë 2 places 1/2 (2 adultes + 1 enfant)
 - ✓ 2 pagaies démontables
 - ✓ 1 gonfleur à mains

- ✓ 3 gilets de sauvetage (taille à voir avec le gestionnaire)
 - ✓ 1 cordelette avec un mousqueton pour accrocher le bateau (amarage ou baignade)
 - ✓ 1 boîte avec kit de réparation et surtout l'adaptateur de gonflage (⚠ à ne pas perdre)
 - ✓ 1 dérive
-
- ✓ La vignette et l'immatriculation du canoë pour naviguer sur le lac d'aiguebelette sont obligatoire.
 - ✓ Les canoës ne doivent pas être une plateforme de jeux, il est interdit de sauter dessus, de se mettre debout à l'intérieur et de plonger.
 - ✓ Le canoë devra être séché avant d'être rangé dans le sac. Prévoir un ou deux chiffons pour l'essuyer.
 - ✓ L'utilisateur qui ne respecte pas ces règles pourra se voir refuser une réservation ultérieure.
 - ✓ La caution sera encaissée pour toutes réparations pertes et dégradations du matériel (à hauteur des frais engendrés).

Annexes:

- ✓ Pour l'utilisation en mer:
 - Il est fortement conseillé de demander conseil auprès d'un club ou d'une école locale sur les conditions, les zones autorisées, les règles à respecter.
 - Uniquement à moins de 300m des côtes.
 - Gilet de sauvetage obligatoire.
 - L'utilisateur devra se conformer à la réglementation locale.
 - Il devra impérativement s'assurer que les conditions météorologiques sont compatibles avec ce genre d'activité (Attention au vent, aux vagues et au courant).
 - Le canoë devra impérativement être rincé à l'eau douce après l'utilisation en eau salée.
- ✓ Afin de faciliter l'échange le week-end entre deux personnes, il sera possible de récupérer le matériel à l'adret au sous-sol dans l'ancien local à vélo (local au sud du bâtiment fermé par une porte blanche) sauf meilleur accord entre les personnes.
Le premier utilisateur le posera, et fermera le local avec la clé qui lui aura été remise, le second pourra le récupérer ensuite avec le double de la clé qui lui aura été remise.
Les deux personnes devront rendre les clés le lundi au gestionnaire.
Elles pourront se mettre d'accord pour un SMS de la première à la seconde, pour confirmer que le matériel a bien été déposé.